

Conseil communal de Jalhay du 19 décembre 2019

La séance publique a démarré par l'observation d'une minute de silence à la suite du décès de Madame Nicole Duchesne-Chaballe, membre très active dans notre commune (CCATM, CLDR, OTJS et ALE).

L'ordre du jour comptait 12 points et un point a été ajouté en fin de séance publique.

A l'unanimité, le conseil a :

- approuvé la dotation 2020 à la Zone de Police des Fagnes, soit un montant de 743.437 €, à savoir une augmentation de 60.248 € par rapport à l'année passée.
- approuvé la répartition des subsides 2020 aux associations. Les ASBL recevant les subsides sont pratiquement les mêmes que l'année passée.
- adhéré au Schéma Provincial de Développement Territorial (SPDT) pour la Province de Liège réalisé à l'initiative des élus.
- approuvé le projet d'acte de vente du lot n° 6 d'un terrain communal situé à Jalhay, au lieu-dit « Cokaifagne », dans la zone d'activité économique pour un montant de 81.089 €.
- adopté un bail emphytéotique relatif à la location d'une parcelle de terrain (2 hectares 80) au Golf Club des Fagnes à Spa et désigné un représentant au Conseil d'administration.
- approuvé des modifications à l'Ordonnance de police administrative générale.
- approuvé l'acquisition d'une lame de déneigement (19.528,19 € TVAC).
- approuvé le renouvellement du dossier de reconnaissance en catégorie 2 du réseau de lecture publique de Jalhay.
- approuvé les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale ENODIA SCIRL du 20 décembre 2019.
- approuvé la décision d'ester en justice en vue de se constituer partie civile entre les mains du Juge d'Instruction dans l'affaire NETHYS.
- approuvé la modification des règlements-taxes relative à l'application du Code de recouvrement des créances fiscales et non fiscales (Loi du 13/04/2019 – M.B. du 30/04/2019).

Malgré le refus de l'opposition, le Conseil a approuvé les budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2020 de la commune. Les recettes à l'exercice ordinaire s'élèvent à 9.953.809 €

et les dépenses à 9.887.192 €, soit un boni de 66.618 € à l'exercice propre et un boni de 733.408€ avec les exercices précédents, ce qui représente un boni global de 800.026 €.

Au budget extraordinaire, les recettes s'élèvent à 2.439.311 € et les dépenses à 3.260.487€, soit un mali à financer de 821.176 €. L'opposition ne relève pas beaucoup de nouveaux projets d'investissement significatifs.

La chaîne de télévision Vedia est en difficulté en raison de la chute de ses revenus publicitaires. Le bourgmestre propose de subventionner les sommes manquantes à VEDIA autrement que par les communes ; en comparaison, la RTBF reçoit beaucoup d'argent de la part de la Fédération Wallonie Bruxelles et il suffirait que la clef de répartition des subsides soit revue en faveur de Vedia.

Nonobstant l'abstention de l'opposition, le Conseil a approuvé les budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2020 du C.P.A.S. Les recettes et dépenses à l'exercice ordinaire s'élèvent à 1.959.304 € et la dotation de commune à 734.203 €, soit 5% de plus que l'année passée, en raison de l'augmentation du nombre de revenus d'intégration sociale octroyés.

Dans les divers, nous apprenons que le bourgmestre a pris contact avec BPost pour envisager l'installation de 1, voire 2 distributeurs de billets à Jalhay pour palier à la fermeture de l'agence Ing fin de cette année.

Je souhaite à l'ensemble des citoyens de notre belle commune mes meilleurs vœux pour cette nouvelle Année 2020.

Cordialement, Luc Becker.